

Reçu le 25/01/2011



L'association RN7 – 2x2 voies – Allier

Association « RN 7 – 2 x 2 voies – ALLIER » -
Mairie - 03150 SAINT-LOUP-
Tel : 04 70 45 07 93 Fax : 04 70 45 72 75
Site internet : m7-2x2voies.planet-allier.com

L'Association RN7 – 2x2 voies – Allier est une association créée en octobre 2005 et régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901.

Elle a pour but d'obtenir de l'Etat dans les plus brefs délais, l'aménagement à 2X2 voies de la route nationale 7 dans toute la traversée du département de l'Allier, suivant le tracé déclaré d'utilité publique le 20 mars 1995.

Elle se compose des communes, des établissements publics de coopération intercommunale, des conseillers généraux territorialement concernés, du Département de l'Allier, de la Région Auvergne, des conseillers régionaux de l'Allier, des députés et sénateurs de l'Allier, de toute personne physique ou morale souhaitant l'aménagement à 2X2 voies de la RN7.

Un comité de coordination avec l'Association Nivernaise RN7 – 2X2 voies et l'Association Sécurité RN7 – RN82 Sud Allier – Loire Nord, permet d'assurer la cohérence des actions des 3 associations, complémentaires territorialement.

Ces actions sont également coordonnées avec les dix chambres consulaires des départements de l'Allier, de la Loire et de la Nièvre, par un comité de liaison.

Pourquoi intervenir dans le débat public sur la RCEA?

4 raisons principales justifient cette intervention:

1° La Route Centre Europe Atlantique (RCEA) est le principal axe routier croisé par la Route Nationale 7 entre Cosne sur Loire et Balbigny.

2° Il existe dans le département de l'Allier, en plus de l'autoroute A71, 3 axes routiers nationaux:

- la RCEA
- la RN7
- la liaison A71 (Gannat) – RN7 (Varenes-sur-Allier)

Ces 3 axes souffrent d'un important retard d'aménagement et la rareté des crédits entraîne une concurrence de fait entre eux.

3° Le développement économique départemental est un tout et il est très lié à la qualité des axes routiers.

4° L'hécatombe meurtrière sur la RCEA ne peut laisser personne indifférent.

Le croisement de 2 grands axes: la RCEA et la RN7

La RCEA et la RN7 ont en commun des décisions d'aménagement très anciennes et souffrent toutes les deux, d'un gros retard dans la réalisation des aménagements.

Les conditions de circulation sont inadaptées au trafic qui comporte un taux de poids lourds très élevé, particulièrement sur la RCEA.

L'échangeur au sud de Toulon-sur-Allier est toujours dans sa géométrie d'origine et il est totalement inadapté aux échanges importants de trafic entre ces 2 axes nationaux très structurants.

Son aménagement dans le cadre de la mise à 2X2 voies de la RCEA est indispensable et son financement doit être intégré totalement dans cette opération.

Il est également nécessaire que le problème de saturation du centre routier de Toulon-sur-Allier trouve une solution dans le cadre de cette opération.

La concurrence entre les projets routiers nationaux dans le département de l'Allier

Les besoins de financement sur la RCEA, la RN7 et le contournement nord-ouest de Vichy avec son prolongement jusqu'à la RN7, représentent une durée, au rythme actuel de financement, de 3 décennies.

Aucun de ces aménagements ne peut attendre un tel délai.

Il faut donc trouver des solutions alternatives pour au moins l'un d'eux, afin de permettre aux 2 autres de bénéficier d'un financement plus rapide.

L'aménagement de l'échangeur RCEA / RN7 ne doit pas amputer les crédits devant être consacrés à la RN7 et au contournement de Vichy.

Le développement économique départemental est un tout

Le document élaboré par les 3 associations précitées et les chambres consulaires en 2006 a largement montré le besoin de l'aménagement de la RN7 à 2X2 voies pour le développement économique de nos territoires. Ce besoin concerne les 2 axes.

Les voies structurantes, telles que la RCEA et la RN7, doivent être des voies rapides à chaussées séparées pour gommer le handicap de l'éloignement par rapport aux grandes métropoles et valoriser la position centrale du département de l'Allier.

Les aménagements correspondants doivent être réalisés au plus vite et si possible en même temps ou avec un faible décalage de temps.

L'échangeur au sud de Toulon-sur-Allier doit, en plus des échanges entre les différents sens de circulation de la RCEA et de la RN7, avoir une fonction de diffusion et de desserte des zones d'activités existantes ou à créer dans ce secteur stratégique pour le département.

L'insécurité routière sur la RCEA

Il est à craindre, qu'au rythme actuel, 100 à 150 vies humaines soient sacrifiées en 10 ans.

C'est dramatique et insupportable, d'autant que c'est la conséquence directe d'un parti d'aménagement choisi par l'Etat et de l'insuffisance des financements.

Synthèse de la position de l'association RN7 – 2X2 voies - Allier

L'association RN7 – 2X2 voies – Allier estime que la concession autoroutière, pour la RCEA, représente, dans le contexte budgétaire actuel, la seule solution permettant d'achever rapidement l'aménagement de cet axe routier, sur toute sa longueur, à 2X2 voies.

Elle soutient donc, de manière déterminée, cette concession en demandant toutefois, la prise en compte, dans le cadre de celle-ci:

- du financement et de la réalisation de l'échangeur avec la RN7
- des aménagements permettant de régler les problèmes du centre routier de Toulon-sur-Allier.

